

*Evolution du P.L.U de La Chapelle-la-Reine :
réunion de présentation des études*

"CONCERTATION PREALABLE"

***Etat d'avancement de la mise en compatibilité
du PLU pour extension d'une carrière.***



agence Eu-Créal - 9 juin 2023

agence d'aménagement et d'urbanisme

Hôtel d'entreprises, rue Monchavant 77280 ECUELLES
tél : 01.60.70.25.08 - fax : 01.60.70.29.20

EU-CRÉAL

qualifié par l'office professionnel de
qualification des urbanistes : n° 077

Evolution du P.L.U de La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

- **Sommaire**

A – Objet de la mise en compatibilité.

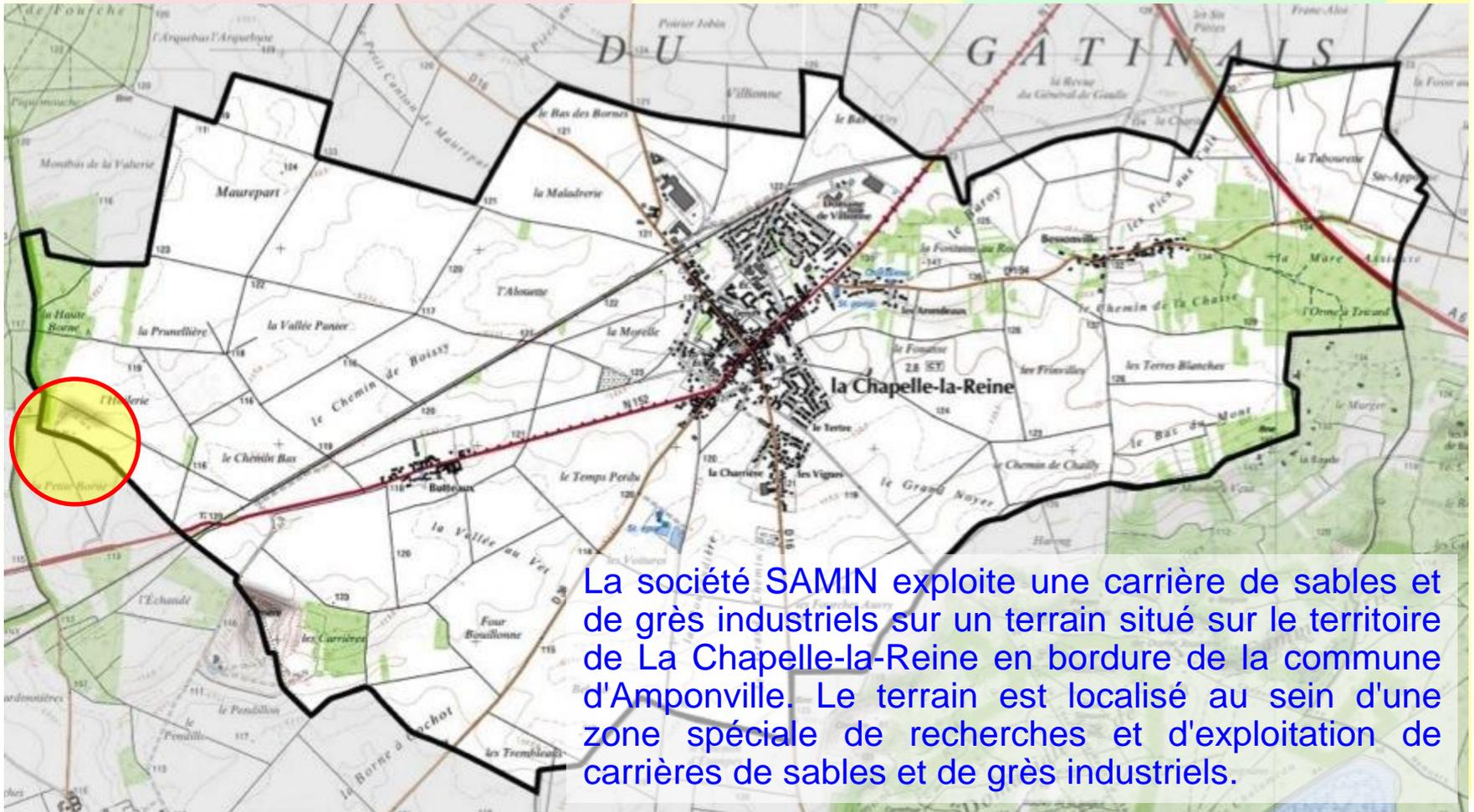
B – Justification de la déclaration de projet.

C – L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

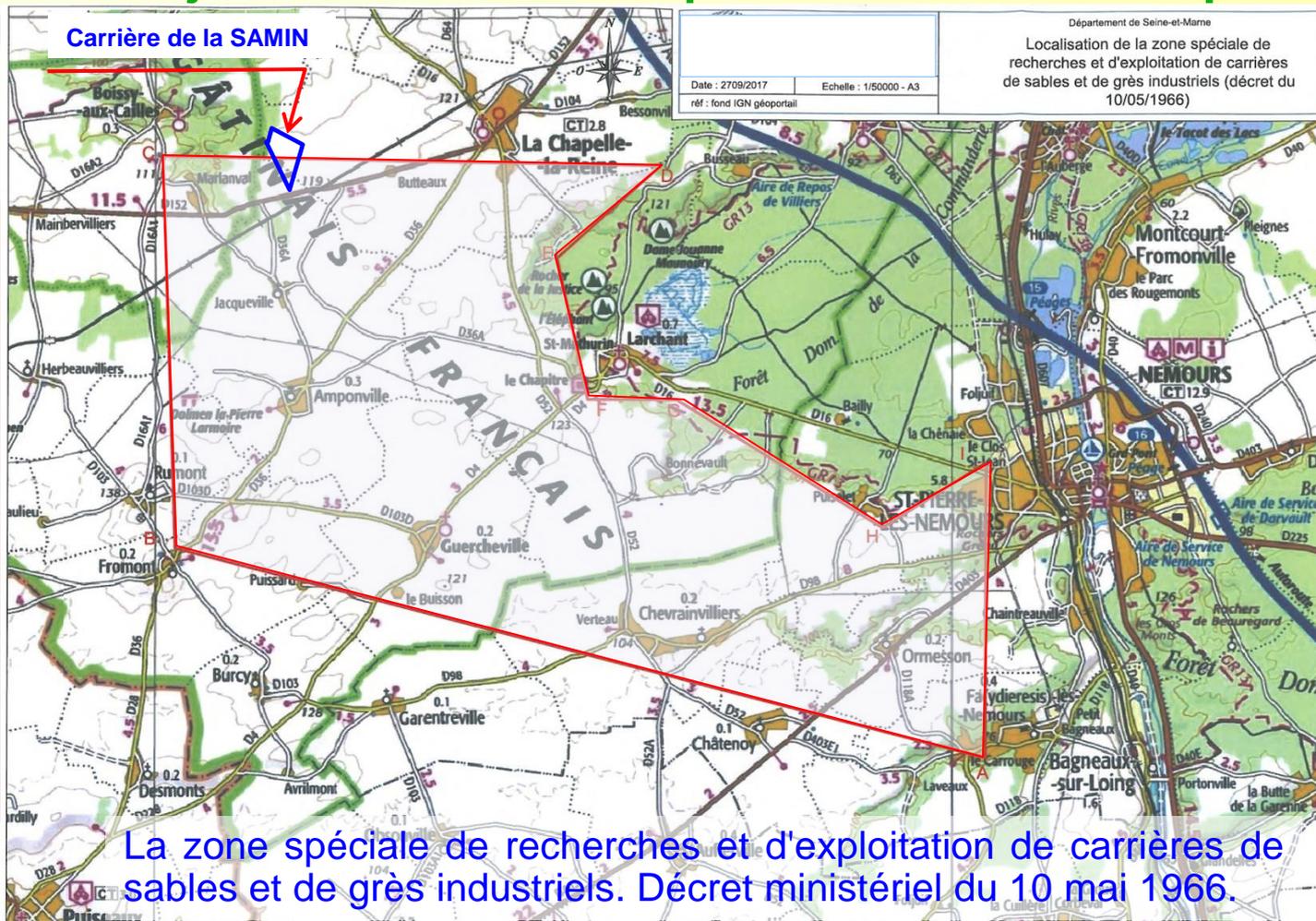
A - Objet de la mise en compatibilité : source Géoportail.



La société SAMIN exploite une carrière de sables et de grès industriels sur un terrain situé sur le territoire de La Chapelle-la-Reine en bordure de la commune d'Amponville. Le terrain est localisé au sein d'une zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrières de sables et de grès industriels.

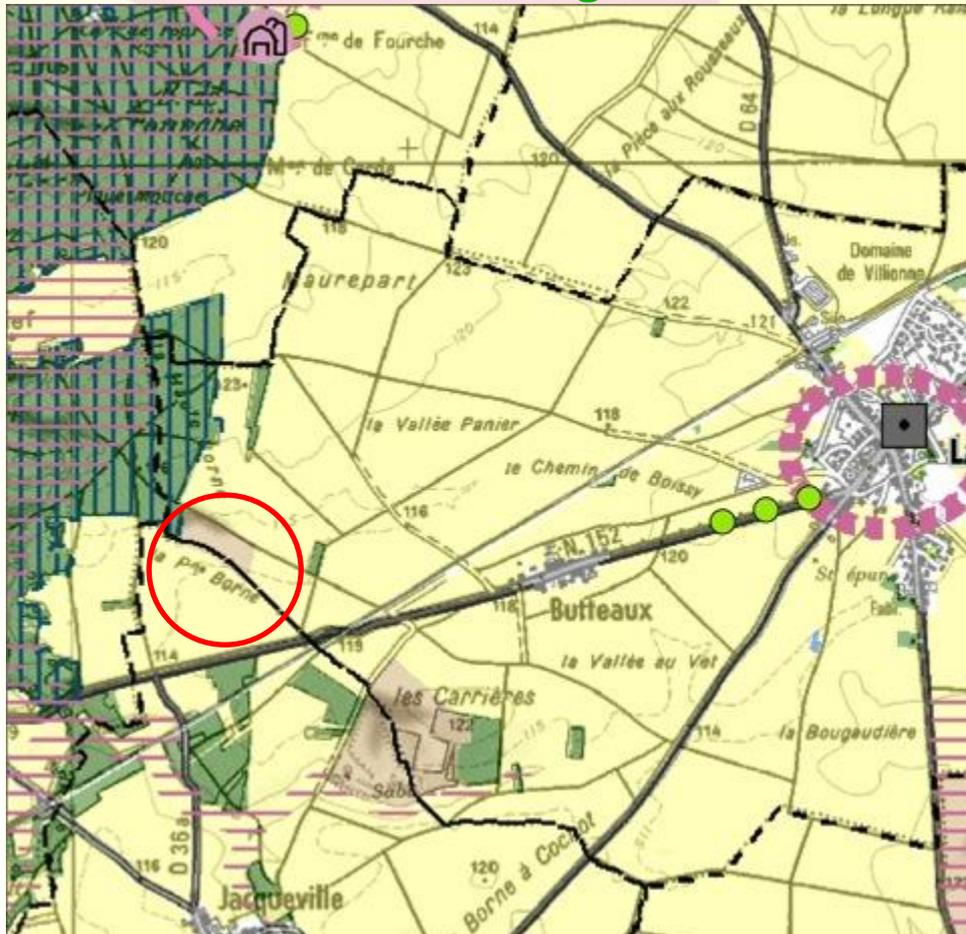
Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : *réunion du 9 juin 2023*

A - Objet de la mise en compatibilité : source Géoportail.



Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : réunion du 9 juin 2023

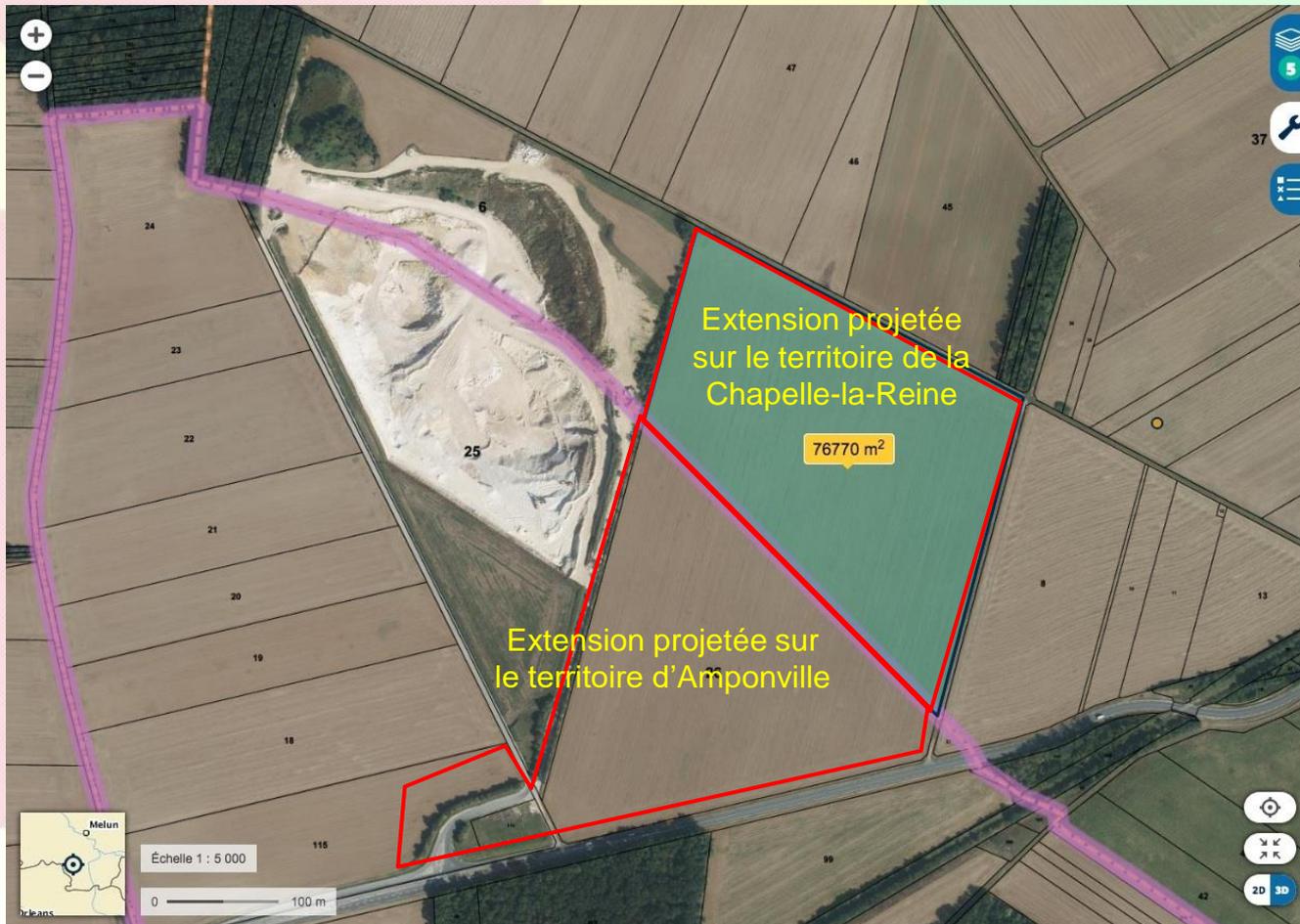
A - Objet de la mise en compatibilité : la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.



PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER LES PATRIMOINES		REF RAPPORT
P Continuités écologiques prioritaires à restaurer et à préserver	Intérêt national (red line) Intérêt interrégional (orange line) Intérêt régional (yellow line)	Mesures 1, 2, 3, 16, 19
P Secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver	(Green hatched area icon)	Mesures 2, 6, 16, 19
P Site d'intérêt régional pour l'hibernation des chiroptères à préserver	(Blue arrow icon)	Mesure 3
P Site des mares et mouillères de la Plaine de Bière à préserver	(Blue dashed box icon)	Mesures 2, 16
P Secteurs à enjeux paysagers prioritaires à préserver (éléments structurants) :	Éléments d'ensemble (horizontal lines icon) Motifs paysagers ou ponctuations remarquables	Mesures 14, 16, 19
	- Seuls (dashed oval icon)	
	- Grands domaines et murs d'enceinte (pink square icon)	
	- Silhouettes de villages (dotted circle icon)	
	- Corps de fermes remarquables (house icon)	
	- Codes végétaux remarquables (green dots icon)	
P Patrimoine culturel à protéger en priorité	(Black square icon)	Mesure 9
CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
P Espaces urbanisés à optimiser	(Grey square icon)	Mesures 16, 17
P Ruptures d'urbanisation à maintenir	(Black line icon)	Mesure 16
P Pôles urbains aux franges du Parc structurants au coeur du Parc	(Black square icon)	Mesures 16, 17, 18
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL		
P Carrières industrielles exploitées ou autorisées, à insérer dans le paysage	(Brown square icon)	Mesures 15, 19
P Parcs, Jardins et équipements de loisirs à maintenir	(Green square icon)	Mesures 16, 20
P Espaces agricoles à maintenir	(Yellow square icon)	Mesures 6, 16, 19
P Espaces forestiers à valoriser	(Green square icon)	Mesures 2, 6, 16, 19

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : *réunion du 9 juin 2023*

A - Objet de la mise en compatibilité : source géoportail.



Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

réunion du 9 juin 2023

A - Objet de la mise en compatibilité ; procédure.

- Par délibération du 31 janvier 2023, le conseil municipal de **La Chapelle-la-Reine** a demandé à la Communauté d'Agglomération de diligenter une procédure de mise en compatibilité de son Plan Local d'Urbanisme.
- La Communauté d'Agglomération a engagé cette procédure par délibération du 16 février 2023.

La *déclaration de projet* est une procédure portant à la fois sur l'intérêt général d'une opération qui ne requiert pas de déclaration d'utilité publique et *sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme* en conséquence.

L'extension de la carrière répond à un objectif d'intérêt général : elle permet de maintenir une activité économique reconnue comme gisement d'enjeu national et européen par le SDRIF.

La déclaration de projet permet de :

- changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, etc.

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

B - Justification de la déclaration de projet.

Ordonnance du 5 janvier 2012

Un besoin d'extension des installations existantes, dans un contexte d'intérêt économique national.

Un arrêté d'exploitation de carrière datant de 1994 et renouvelé en 2006 pour une durée de 30 ans autorise cette activité. De plus, le schéma régional d'Ile-de-France approuvé en 2013 reconnaît ce site comme gisement d'enjeu national et européen pour la silice industrielle (Gâtinais).

Dans le cadre de ses nouveaux besoins et afin de poursuivre l'activité, la société souhaite étendre son périmètre d'exploitation.

Extrait du SD-RIF approuvé le 27 décembre 2013 : pages 158 et 159 du volume « défis projet spatial régional et objectifs » : gisements d'enjeu national et européen : buttes de l'Aulnaye, de Montmorency et de Cormeilles, et monts de la Goële pour le gypse ; Provinois pour les argiles kaoliniques ; Gâtinais pour la silice industrielle ;

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : réunion du 9 juin 2023

B - Justification de la déclaration de projet.

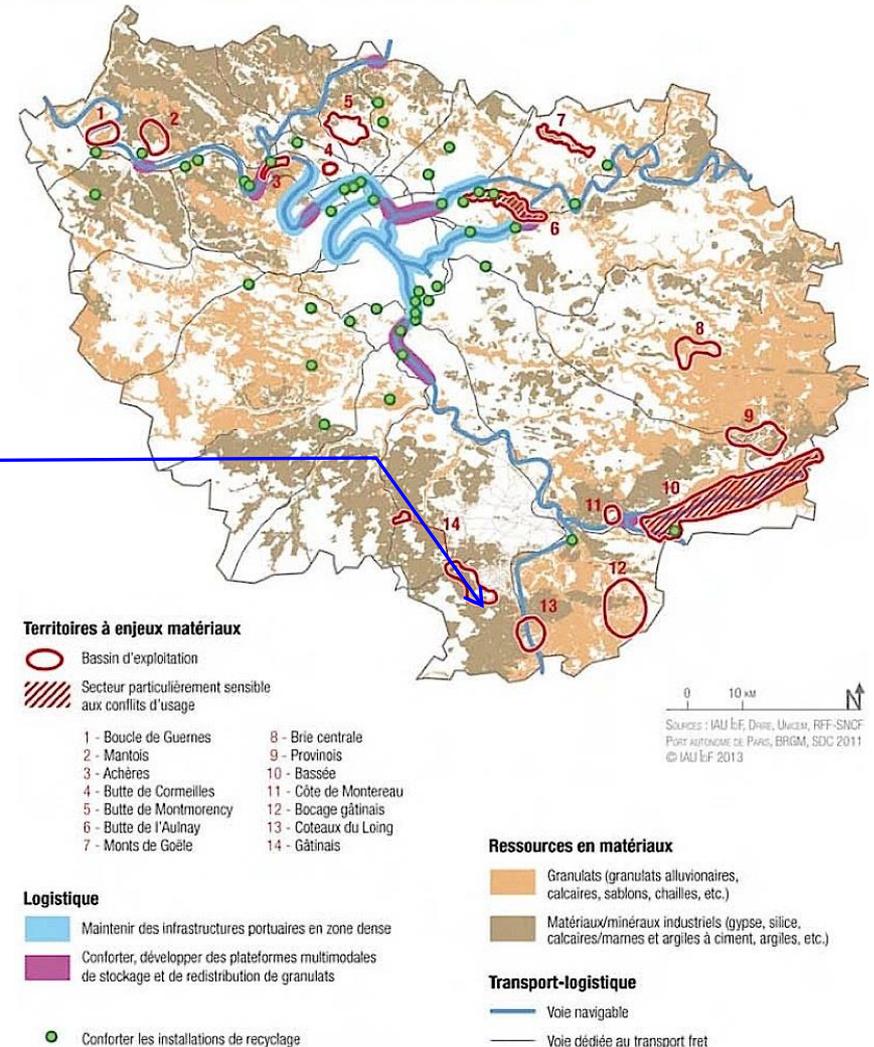
Un besoin d'extension des installations existantes, dans un contexte d'intérêt économique national.

Pages 158 et 159 du volume « défis projet spatial régional et objectifs » du SD-RIF.

D'après le SCOT de Nemours Gâtinais :
« L'industrie du verre constitue pour le territoire un **secteur économique de première importance**, dont la présence résulte, originellement, de la présence d'une **ressource en sables siliceux de qualité exceptionnelle**.

Aujourd'hui, le secteur y emploie environ 850 salariés, soit **6% de l'emploi total** - et 10% des emplois salariés privés, pour l'essentiel localisés à Bagneaux-sur-Loing, ainsi qu'à Nemours.

Les gisements de matériaux d'enjeu régional



Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

B - Justification de la déclaration de projet.

La notion d'intérêt général constitue une condition sine qua non de mise en œuvre de la mise en compatibilité du PLU par une déclaration de projet.

Cette notion doit être argumentée au regard des objectifs ***économiques, sociaux et urbanistiques*** poursuivis (CAA Marseille, 12 septembre 2019 n° 18MA04244).

- Objectifs économiques : maintien d'une activité d'extraction de matériaux rares, présentant un enjeu repéré à l'échelle européenne.
- Objectifs sociaux : maintien des emplois locaux (avec des emplois à temps plein) et régionaux, attachés à l'exploitation de cette ressource.
- Objectifs urbanistiques : étendre le site d'extraction sur des terrains situés en dehors d'espaces protégés.

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

C - L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.

1.1.L'aménagement de l'espace

Objectifs : affirmer le rôle de polarité semi-rurale de la Commune, s'appuyant sur son attractivité à la fois résidentielle et économique.

- Conforter l'attractivité résidentielle en mettant en valeur les richesses et les atouts du territoire communal, et en prenant en compte ses contraintes, afin de définir un projet de territoire cohérent avec l'existant et qui puisse garantir un bon cadre de vie pour les habitants actuels et futurs (développement durable).***
- Afin de préserver un juste équilibre entre habitat et emploi, renforcer l'attractivité économique du territoire (notamment de la ZAE et des exploitations de carrières).***

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

C - L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.

1.4. La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers

Objectif : protéger et mettre en valeur les espaces naturels de la Commune.

- Protéger les espaces naturels (agricoles, forestiers, arbres remarquables,...) de la Commune.
- *Permettre une extension des carrières de sables siliceux, sous réserve d'une remise en état agricole et naturelle du site après exploitation.*

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

C - L'évolution du projet d'aménagement et de développement durables.

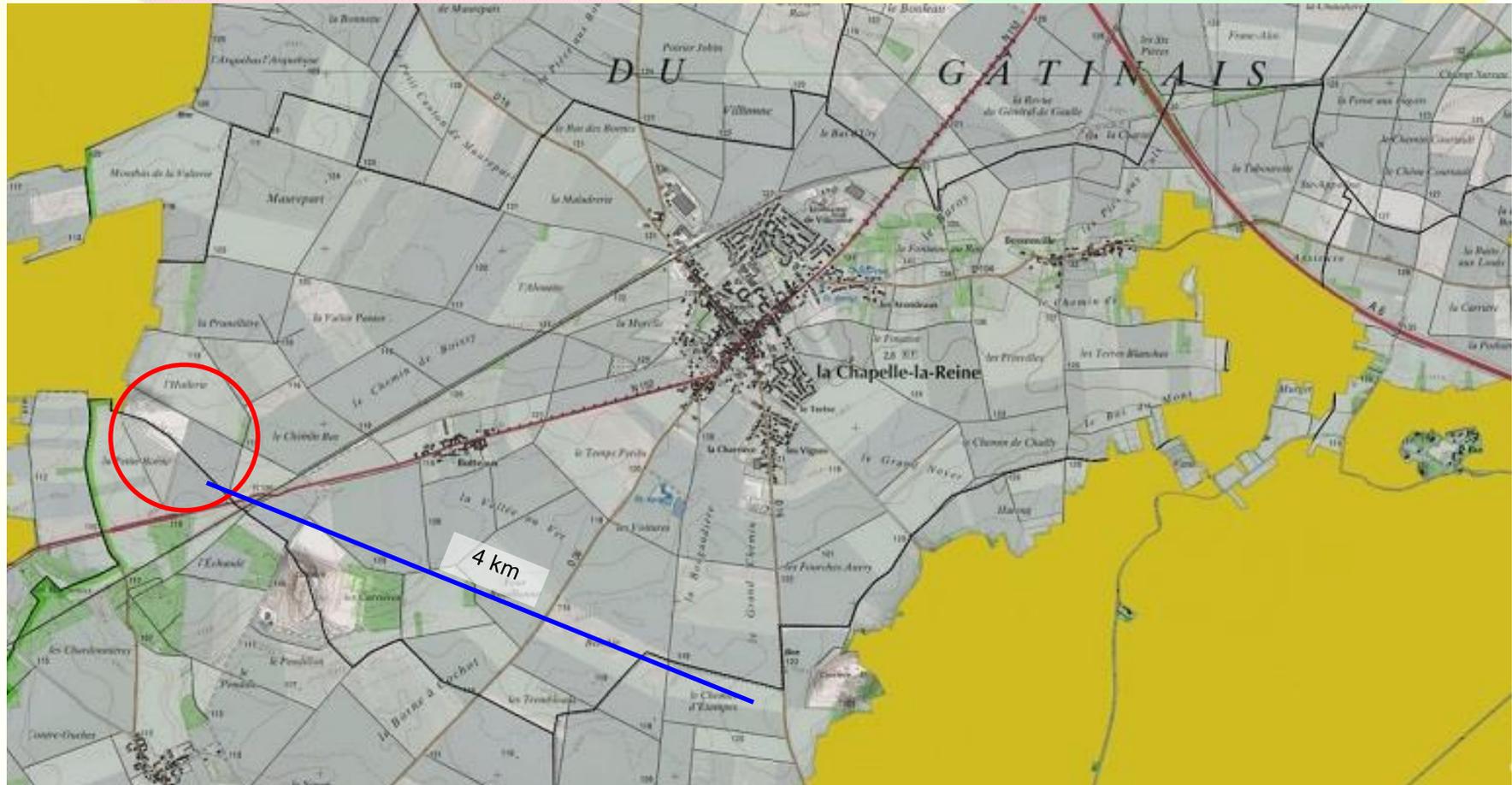
2.5. Le développement économique et les loisirs

Objectif : maintenir la dynamique positive de l'économie locale en favorisant tous les acteurs qui y participent.

- **Favoriser l'implantation d'auto-entrepreneurs et artisans** au sein du village, sans toutefois compromettre le cadre de vie des habitants, et en priorisant le maintien des activités déjà présentes dans le territoire.
- **Maintenir l'attractivité de la Zone d'Activité Economique**, pôle d'attraction pour les entreprises voulant s'implanter dans le territoire.
- **Développer un tourisme ciblé** en améliorant l'offre locale en hébergement et les circuits touristiques.
- **Conforter l'activité agricole**, patrimoine de la Commune, *notamment par la remise en culture d'une partie du site d'exploitation des carrières après réaménagement.*

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

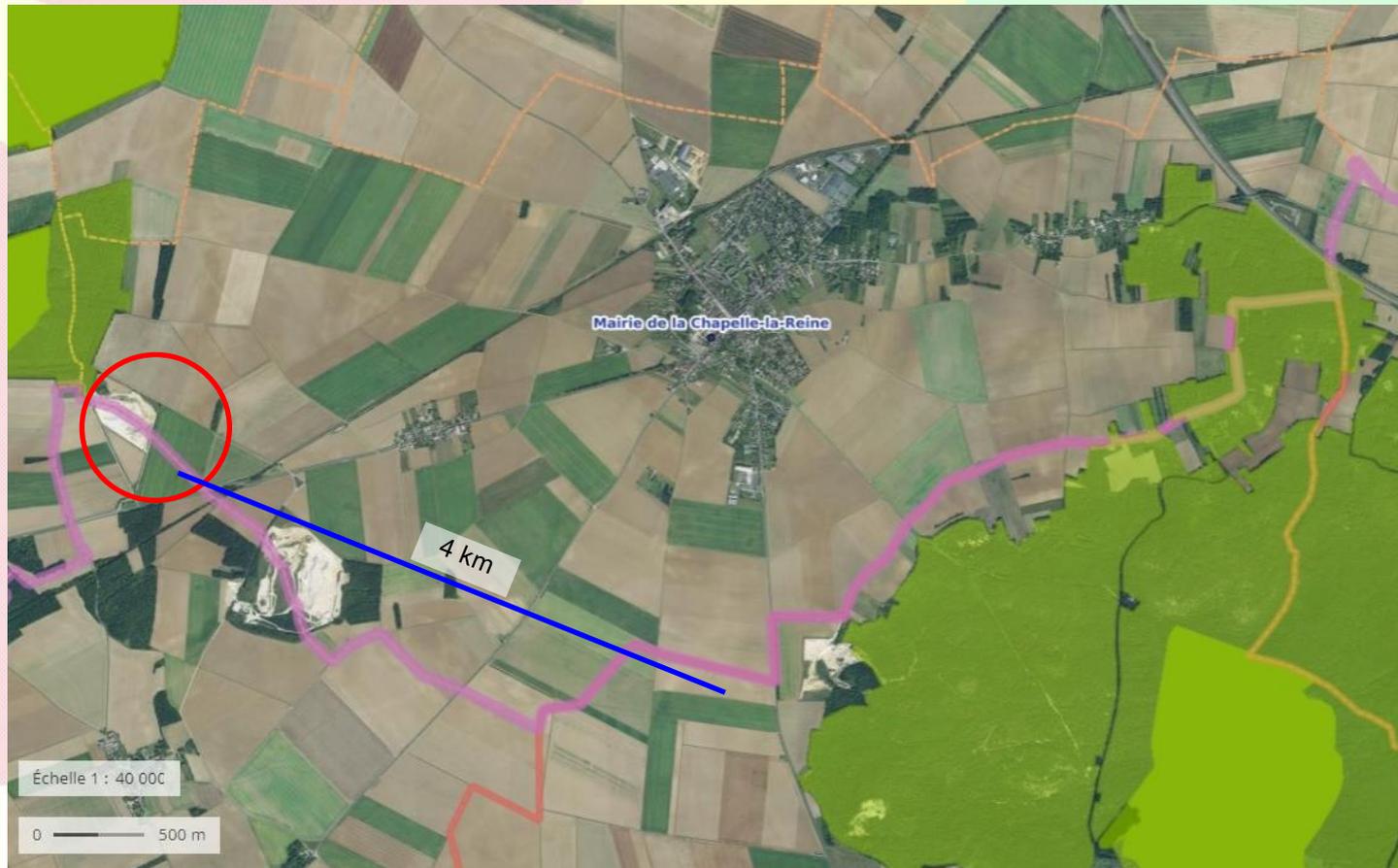
D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.



FR1100795 - MASSIF DE FONTAINEBLEAU Zone NATURA 2000. Directive habitats

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.



Carte du Géoportail de l'IGN au 1 / 50.000 è. En vert pâle, la zone NATURA 2000. En vert soutenu, les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I.

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.



Carte du Géoportail de l'IGN au 1 / 40.000 è. La réserve de biosphère Fontainebleau et Gâtinais.

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.



© P. Gourdain

L'intérêt paysager, géomorphologique et écologique du site repose essentiellement sur les platières et les chaos gréseux ainsi que sur la diversité des substrats géologiques (plateaux calcaires, colluvions sablo-calcaires, sables, grès...)

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.

« Ce projet de renouvellement d'autorisation et d'extension de la carrière d'Amponville et La Chapelle-la-Reine de la société SAMIN, en tenant compte de toutes les mesures évoquées visant à éviter, réduire ou compenser les nuisances, devrait présenter les impacts résiduels suivants » :

Positifs sur :

- L'activité économique locale ;*
- Le patrimoine culturel et archéologique.*

Négligeables sur :

- Les eaux superficielles ;*
- Les contraintes et servitudes (hors chemins et pistes).*

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.

- **Impacts faiblement négatifs mais acceptables et temporaires sur :** 
 - La géologie, la stabilité des terrains et la pédologie ;
 - Les eaux souterraines et la ressource en eau ;
 - Les milieux naturels (positifs après réaménagement) ;
 - Le paysage et la visibilité ;
 - Le climat et la qualité de l'air ;
 - L'environnement urbain ;
 - L'ambiance sonore ;
 - Les vibrations ;
 - L'ambiance lumineuse nocturne ;
 - Les chemins et pistes.

- **Négatifs mais acceptables et temporaires sur :**
 - Les transports et le trafic routier.

« Il s'agira donc pour la société SAMIN d'accentuer essentiellement son action en faveur des transports et du trafic routier, la stabilité des terrains, des eaux souterraines, des milieux naturels, de l'agriculture, de la qualité de l'air, des émissions sonores et des vibrations. Certaines de ces actions seront menées à bien en suivant le projet de réaménagement coordonné et de remise en état final du site. »

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre.

**Incidences sur les zones NATURA 2000 - ZSC ET ZPS MASSIF DE FONTAINEBLEAU
FR1100795 ET FR110795**

- Incidences potentielles sur les habitats ayant justifié la nomination du site :

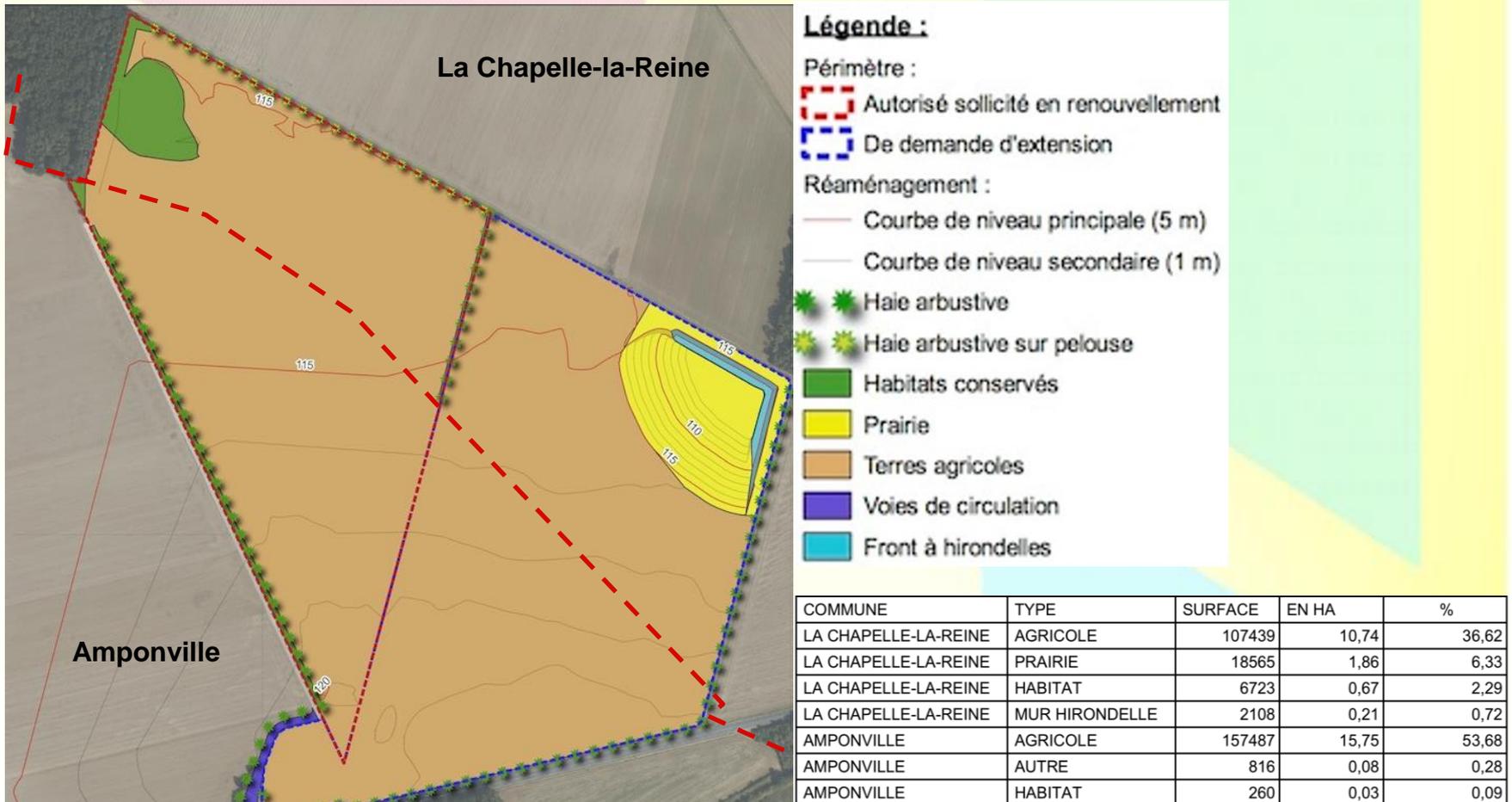
La ZSC et la ZPS bordent le site Natura 2000. Toutefois, aucuns travaux ne seront réalisés à proximité directe du massif. Une ancienne piste non utilisée borde actuellement ce massif forestier et aucune circulation régulière n'est prévue dessus. De plus, il n'existe pas de lien hydraulique, ce qui permet d'enlever tout risque de pollution par l'eau. A noter que le risque de pollution est considéré comme négligeable. **Aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les habitats de la ZSC.**

- Incidences potentielles sur les espèces ayant justifié la nomination de la Natura 2000 :

Les perturbations sonores et visuelles sont estimées comme négligeables et elles n'impacteront donc pas les espèces qui utilisent le massif de Fontainebleau. Par ailleurs, la carrière est déjà en activité depuis plusieurs années et les espèces du boisement sont donc déjà acclimatées à la faible activité générée par la carrière. En outre, les milieux boisés et la majorité des haies du périmètre élargi seront conservés, ce qui permet de maintenir des milieux favorables aux espèces des sites Natura 2000 susceptibles d'interagir avec le périmètre immédiat. **Aucune incidence, directe ou indirecte, n'est attendue sur les espèces de la ZSC et de la ZPS.**

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre. Plan de réaménagement.



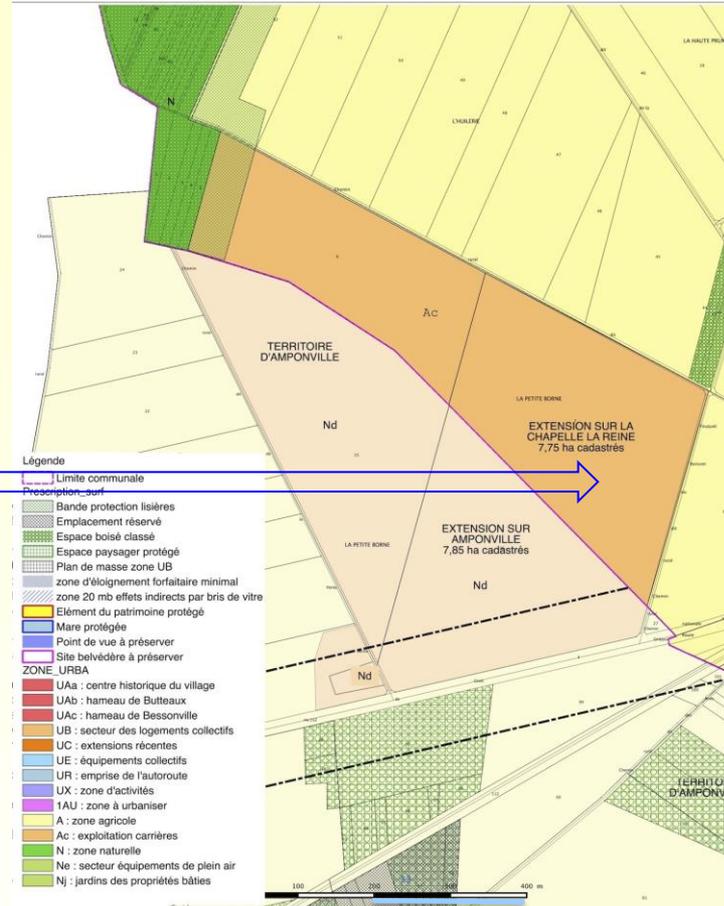
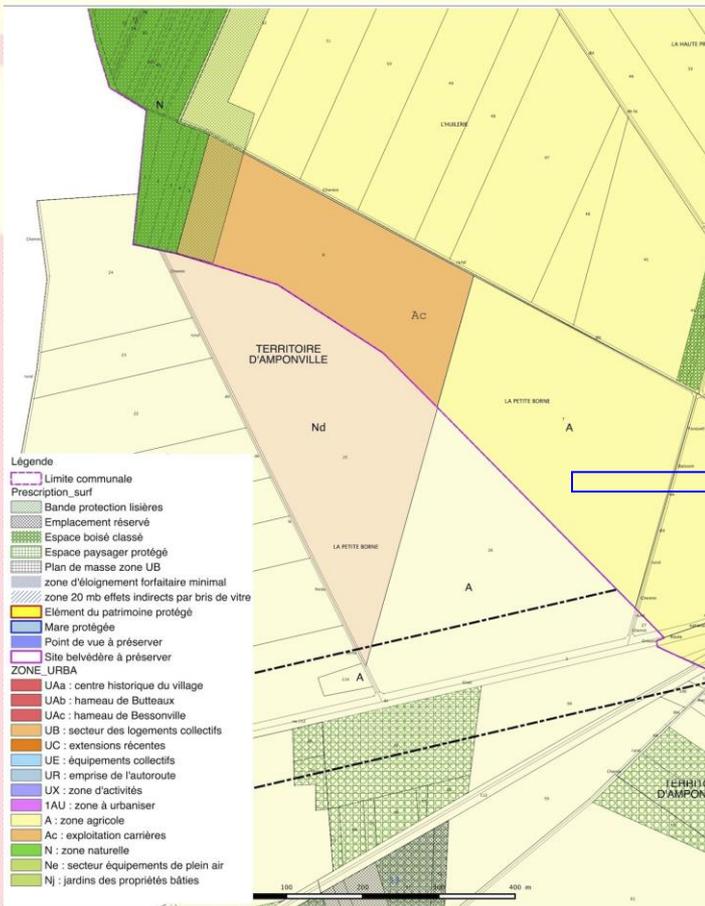
Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :

réunion du 9 juin 2023

D – Les incidences du projet et les mesures à prendre. Plan de réaménagement.

Milieux visés	Intérêts écologiques	Localisation	Surface en ha
Milieux arbustifs dont haies et prébois	<p>Ces milieux sont un milieu de reproduction favorables à l'avifaune.</p> <p>Il s'agit principalement du prébois où de multiples espèces patrimoniales ont été identifiées, ainsi que des haies existantes et à venir.</p>	<p>Le prébois est au Nord du site au niveau de l'ancien stock de terres végétales.</p> <p>Les haies sont en limites Sud et Est du site actuel, et en limites Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest et Sud du futur site.</p>	<p>0,99</p> <p>1 984 ml de haies</p>
Prairie mésique	<p>Ce milieu est peu présent actuellement.</p> <p>En tant que milieu ouvert, il est favorable à l'alimentation voire la reproduction de nombreuses espèces de la faune et particulièrement d'oiseaux.</p> <p>Il est particulièrement favorable au Tarier pâtre, recensé sur le site.</p>	<p>Prairie actuelle en partie Nord.</p> <p>Futures prairies le long de la haie au Nord-Est, devant le front à Hirondelles conservé au réaménagement en partie Sud-Est et au niveau de l'entrée future.</p>	<p>1,83</p>
Surface agricole	<p>Ce type de milieu est favorable aux oiseaux de plaines et aux plantes messicoles lorsque les pratiques agricoles le permettent.</p>	<p>Les cultures occuperont la partie centre et Sud de la carrière.</p>	<p>26,29</p>
Front sableux	<p>Ce milieu est favorable plusieurs espèces protégées d'oiseaux, notamment les Hirondelles de rivage, qui ont été recensées sur le site.</p>	<p>Le front sera conservé dans l'angle Sud-Est de l'exploitation.</p>	<p>0,21</p>

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine : réunion du 9 juin 2023



NB : le règlement écrit de la zone Ac n'évolue pas (reprise du règlement du 16 février 2023).

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023

Fin de la concertation août 2023 (registre et documents disponibles en mairie et sur les sites internet de la mairie et de la CAPF)

Bilan de la concertation préalable en conseil communautaire (septembre 2023) → Un tableau récapitulatif des observations sera donc présenté et argumenté dans ses réponses.

Examen conjoint des Personnes Publiques Associées pour la déclaration de projet (fin octobre 2023)

Enquête publique (novembre-décembre 2023)

Approbation en conseil communautaire (printemps 2024)

Evolution du P.L.U La Chapelle-la-Reine :
réunion du 9 juin 2023



- Vue de la carrière de la Société d'exploitation des Sables et Minéraux (SAMIN), dénommée « Petite Borne » - source : géoportail 3D -

Projet d'extension et prolongation *SITE DE PETITE BORNE*

Communes de LA CHAPELLE LA REINE et d'AMPONVILLE

*Réunion publique LA CHAPELLE LA REINE
9 juin 2023*



- Présentation de la société SAMIN
- Présentation du site de RONCEVAUX (carrières de Roncevaux et Petite Borne)
- Présentation du projet d'extension de Petite Borne



Forte de son appartenance au Groupe Saint-Gobain, la Société d'Exploitation des Sables et Minéraux SAMIN offre une gamme de matières premières minérales naturelles à la base d'applications industrielles et de nombreux produits utilisés communément dans la vie quotidienne de chaque consommateur.

Comptant 90 salariés, SAMIN est spécialisée dans l'extraction, le traitement, la préparation et la commercialisation de minéraux industriels (sables extra-siliceux, calcaires industriels, dolomies et phonolite) sur huit sites industriels en France auxquels sont rattachées onze carrières.

1^{er} fournisseur de matières premières pour l'industrie du verre en France



ROZET-SAINT-ALBIN (Aisne)
Sables extra-siliceux



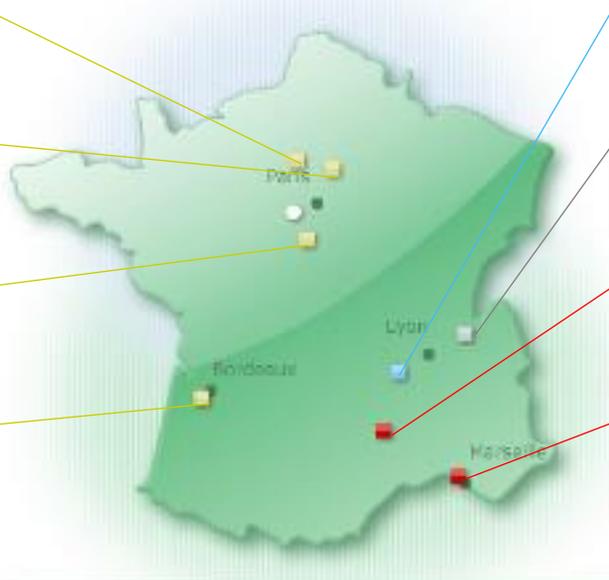
MORU (Oise)
Sables extra-siliceux



RONCEVAUX (Seine-et-Marne)
Sables extra-siliceux



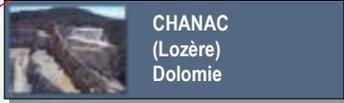
MARCHEPRIME (Gironde)
Sables extra-siliceux



ROCHE-EN-REGNIER (Haute-Loire)
Phonolite



TACON (Ain)
Calcaire industriel



CHANAC (Lozère)
Dolomie



JAS DE RHODES (Bouches-du-Rhône)
Dolomie

Principaux marchés



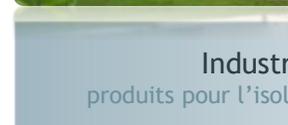
Verre plat
verres pour l'automobile et le bâtiment



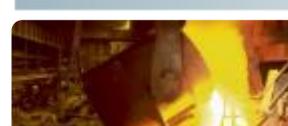
Verre creux
bouteilles & emballages alimentaires, parfumerie, cosmétique, pharmacie, arts de la table, flacons et produits de luxe



Enduits



Industries de l'Isolation & Renforcement
produits pour l'isolation thermique et phonique de l'habitat



Sidérurgie



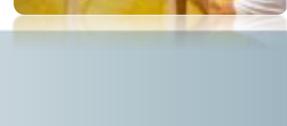
BTP
sables correcteurs, fillers, sablons et granulats



Agriculture
Alimentation animale, amendement agricole



Loisirs
Sables équestres, ...



Nos clients industriels :



POCHET du COURVAL



arc



ArcelorMittal



VERESCENCE



Objectif de réduction des émissions de CO₂

SAINT-GOBAIN prend des engagements forts en terme de neutralité carbone à horizon 2050.



SAMIN répond à cet enjeu de réduction des émissions de CO₂ en développant dès que possible des **moyens de transport alternatifs** au transport routier. De fait, l'entreprise est très impliquée avec les acteurs nationaux et locaux du secteur logistique et **une part importante de nos clients est livrée par voie fluviale, ferroviaire ou rail/route et maritime.**

Logistique



Le renouvellement régulier de son parc d'engins permet à SAMIN de réduire les consommations et **contribuer à la baisse des émissions de CO₂.**

Engins



SAMIN investit dans ses usines de premier traitement pour baisser ses consommations énergétiques et **contribuer à la baisse des émissions de CO₂.**

Usines



Développement durable



Le développement durable est un axe majeur de la stratégie du Groupe Saint-Gobain et de SAMIN. L'exploitation des carrières se fait dans le respect de l'Environnement et SAMIN valorise au mieux ses gisements avec la double volonté **de préserver les ressources minérales naturelles et limiter les impacts industriels**, en apportant un soin particulier aux **projets d'exploitation, de réaménagement et de préservation de la biodiversité.**

Réaménagements



Biodiversité



- Présentation de la société SAMIN
- **Présentation du site de RONCEVAUX (carrières de Roncevaux et Petite Borne)**
- Présentation du projet d'extension de Petite Borne





Site de RONCEVAUX

- Présence de l'usine de traitement des sables extra-siliceux (lavage, coupure granulométrique, dewatering, séchage)
- Embranchement ferroviaire (60% des départs)



Carrière de RONCEVAUX



- Exploitation de sables extra-siliceux hors nappe et sous nappe
- Arrêté Préfectoral n°95 DAE 2M 055 du 05/12/1995
Durée 30 ans + 5 ans (fin d'exploitation en 2030)
- Communes de BUTHIERS & BOULANCOURT
- Superficie de 96 hectares
- Production autorisée : 515 000 tonnes/an
- 20 salariés (usines + carrières).



La carrière de PETITE BORNE permet d'alimenter en sable extra-siliceux le site de RONCEVAUX (15km) pour y être traité à l'usine.



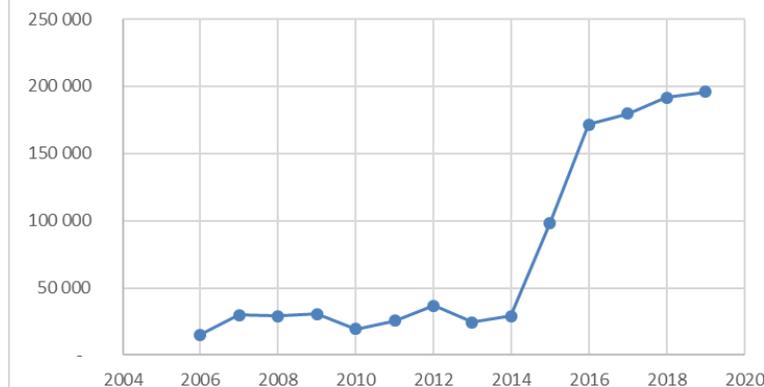
1994

- Arrêté Préfectoral n°94 DAE 2M 067 du 13 décembre 1994 (Ouverture de la carrière)
- Durée 15 ans (10 ans d'exploitation + 5 ans de remise en état)
- Commune de LA CHAPELLE LA REINE
- Parcelle : ZB6 (partielle) (ex F171 et F320)
- Superficie de 5ha 93 a 84ca
- Production autorisée : 140 000 tonnes/an (moyenne) ; 180 000 tonnes (maximum)

2006

- Arrêté Préfectoral n°06/DAIDD/M/015 du 14 juin 2006 (renouvellement et extension)
- Durée 30 ans (20 ans d'exploitation + 10 ans de remise en état)
- Communes de LA CHAPELLE LA REINE & AMPONVILLE
- Parcelles : ZB6 (LA CHAPELLE LA REINE) & ZB25 (AMPONVILLE)
- Superficie de 13ha 92a 87ca
- Production autorisée : 150 000 tonnes/an (moyenne) ; 180 000 tonnes (maximum)

Evolution du tonnage annuel PETITE BORNE



Présentation du site de RONCEVAUX (carrières de Roncevaux et Petite Borne)

Le site de Roncevaux alimente 13 usines dont 12 en France représentant plus de 2000 salariés (dont 200 en Île-de-France et 700 en Centre Val-de-Loire) : les Bouteilles et Pots (4 usines), l'Isolation (2 usines), les Colles et Mortiers (5 usines), les Arts de la table (2 usines). Le site alimente également les marchés TP et de Loisirs (sables équestres, etc.).



Leader Français de l'emballage en verre
Marché à l'exportation très important

3 sites en France (1000 salariés)



Duralex : le verre incassable (verre trempé sodocalcique)
Pyrex : le verre qui va au four (verre borosilicate)
Marché très tourné vers l'exportation

2 sites en France (700 salariés) dont 2 sites en Région Centre Val-de-Loire



Leader Français des enduits de façade, des colles et des mortiers.
Produits d'isolation par l'extérieur afin de limiter les émissions de CO₂.

5 sites en France (150 salariés) dont 1 site en Région Île-de-France



Leaders Français de l'isolation
En première ligne pour les réductions d'émission de CO₂ dans le bâtiment.

2 sites en France (250 salariés) dont 1 site en Région Île-de-France



Un des rares indépendants du marché
Leader sur le marché des vins Suisse

1 site en Suisse (250 salariés)



- Présentation de la société SAMIN
- Présentation du site de RONCEVAUX (carrières de Roncevaux et Petite Borne)
- **Présentation du projet d'extension de Petite Borne**



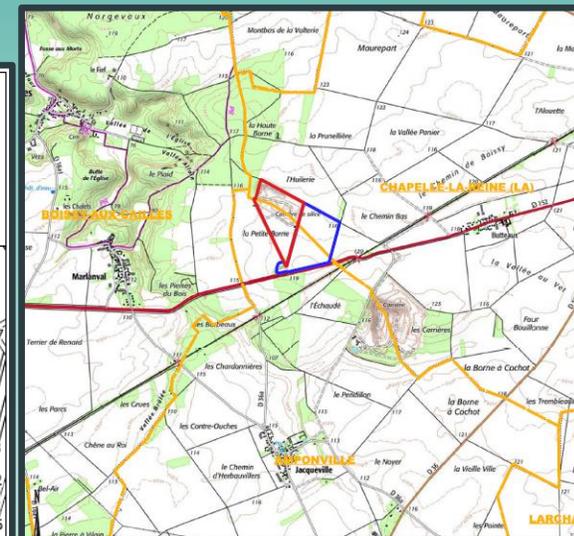
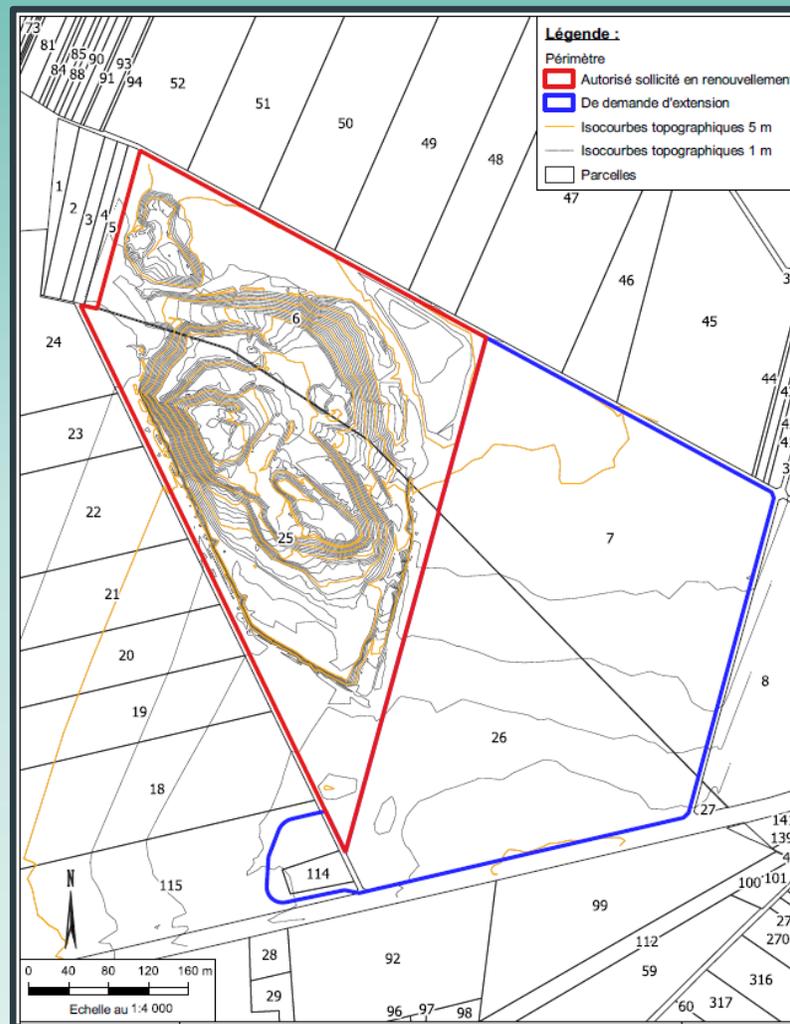
Justification du projet

L'exploitation du site de PETITE BORNE arrive à son terme et la prospection réalisée sur les parcelles ZB7 et ZB26 contiguës au site, dont SAMIN dispose de la capacité de maîtrise foncière, démontre la présence d'un gisement de sables extra-siliceux d'une qualité permettant de répondre aux cahiers des charges des clients industriels verriers, et permettant d'assurer une pérennité de l'approvisionnement pour les 20 prochaines années.

Données clef du projet

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

- Demande de renouvellement et extension de la carrière de PETITE BORNE pour une durée de 30 ans (20 ans d'exploitation + 10 ans de remise en état)
- Projet situé sur les communes de LA CHAPELLE LA REINE & AMPONVILLE
- Renouvellement de l'autorisation sur les 13ha92a87ca et solliciter une extension sur 15ha41a11ca. Superficie totale de 29ha33a98ca
- Production : Exploitation de sables extra-siliceux, 250 000 tonnes/an (moyenne) ; 350 000 tonnes (maximum)
- Accueil de matériaux inertes pour le réaménagement pour un retour majoritaire au niveau du TN
- Demande d'approfondissement de 9m (autorisation actuelle jusqu'à la côte 79mNGF)



Rubriques nomenclature ICPE et Loi sur l'eau

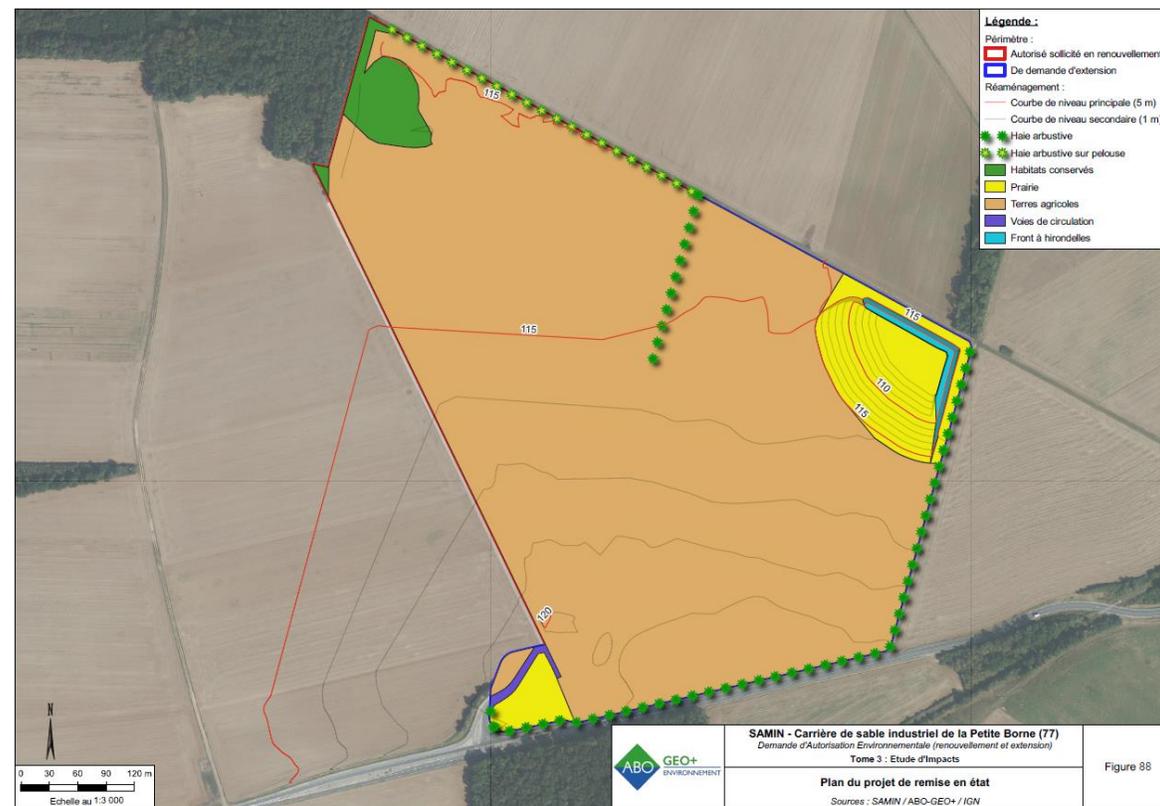
Rubrique	Activité	Seuils réglementaires	Désignation	Classement
2510-1	Exploitation de carrière		Carrière à ciel ouvert de sables industriels Surface totale : 29 ha 33 a 98 ca dont la surface en extension de 15 ha 41 a 11 ca Production moyenne : 250 000 t/an Production maximale : 350 000 t/an Durée : 30 ans	A
4734-1	Stockage de produits pétroliers (fioul)	Seuil de déclaration : 250 t au total pour les stockages enterrés	Cuve de 10 m ³ de fioul enterrée	NC
1435	Installation de remplissage ou distribution de liquides inflammables Installation de chargement de véhicules-citernes, de remplissage de réservoirs mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur.	Seuil de déclaration : 500 m ³ /an	Pompe de distribution de fuel pour le ravitaillement des engins. Débit réel : 2 m ³ /h Débit équivalent : 0,4 m ³ /h	NC
2910-A	Installation de combustion	Seuil de déclaration : 1 MW	Groupe électrogène de 19 kW	NC

A : Autorisation / E : Enregistrement / DC : Déclaration sous Contrôle / NC : Non Classable

Rubrique	Activité	Seuils réglementaires	Désignation	Classement
1.1.1.0	Sondage, forage, création de puits ou ouvrages souterrains, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris les nappes d'accompagnement de cours d'eau.		Réseau de piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines.	D
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère par pompage ou tout autre procédé	Seuil de déclaration du volume prélevé : 10 000 m ³ /an	Inférieur à 10 000 m ³ /an	NC
1.3.1.0	Ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils (prélèvement dans la nappe de Beauce)	Seuil d'autorisation : 8 m ³ /h Si inférieur soumis à déclaration	Forage destiné au lavage des engins et arrosage des pistes Débit nominal de la pompe : 5 m ³ /h	D

A : Autorisation / E : Enregistrement / DC : Déclaration sous Contrôle / NC : Non Classable

Méthode, phasage d'exploitation et projet de réaménagement

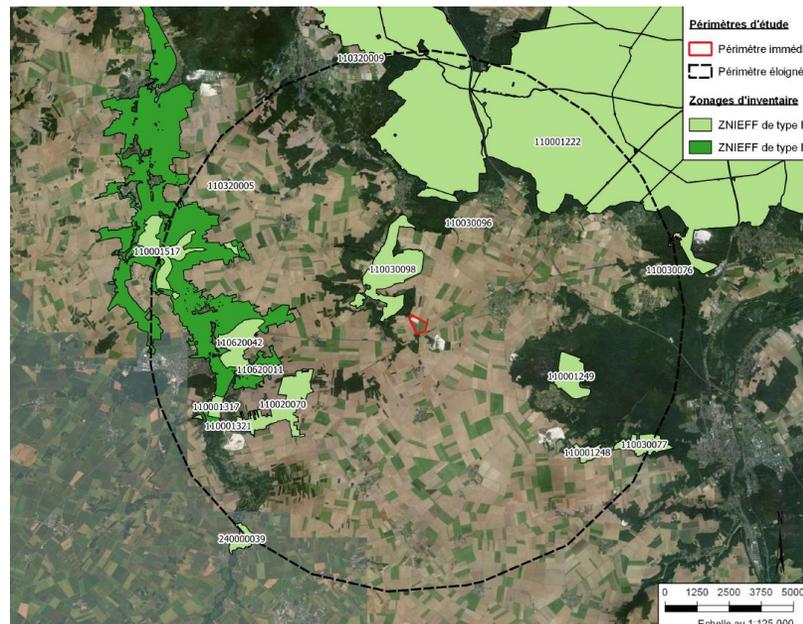
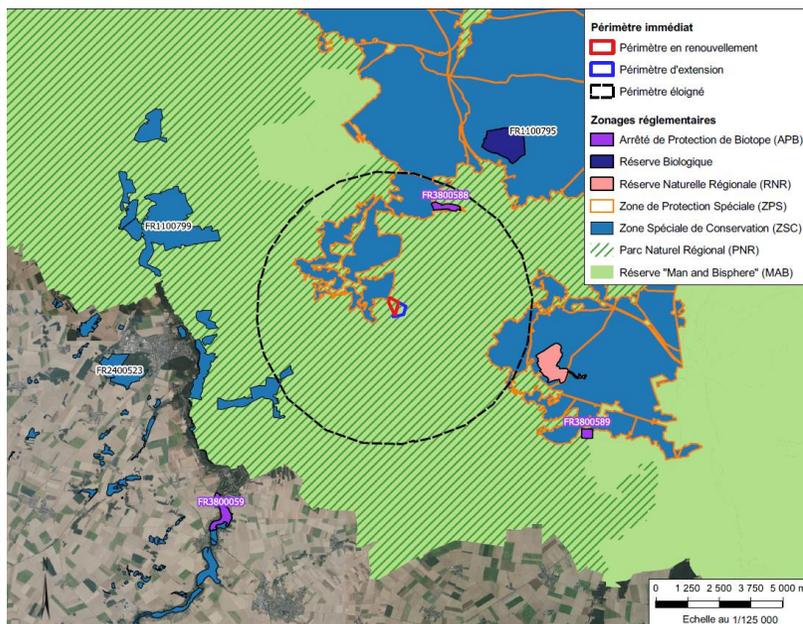


Phasage



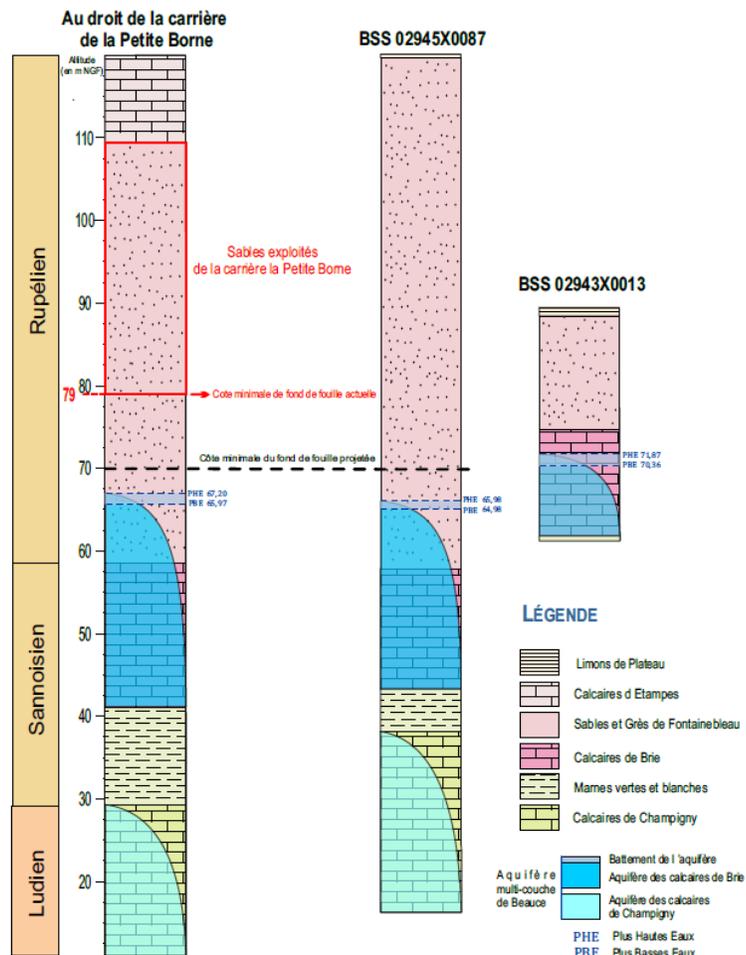
Zonages et principaux enjeux

Zonages du Patrimoine Naturel / Rayon	PI	PE	Pe
NATURA 2000 Directive Habitats (ZSC)	0	1	3
NATURA 2000 Directive Oiseaux (ZPS)	0	1	1
Réserve Naturelle Régionale (RNR)	0	0	1
Réerves Biologiques Intégrales (RBI)	0	0	1
Réerves Man and Biosphere (MAB)	2	2	3
Parcs Naturels Régionaux (PNR)	1	1	1
Arrêté de Protection de Biotope (APB)	0	0	3
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I	0	0	18
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II	0	0	1
TOTAL	3	5	32

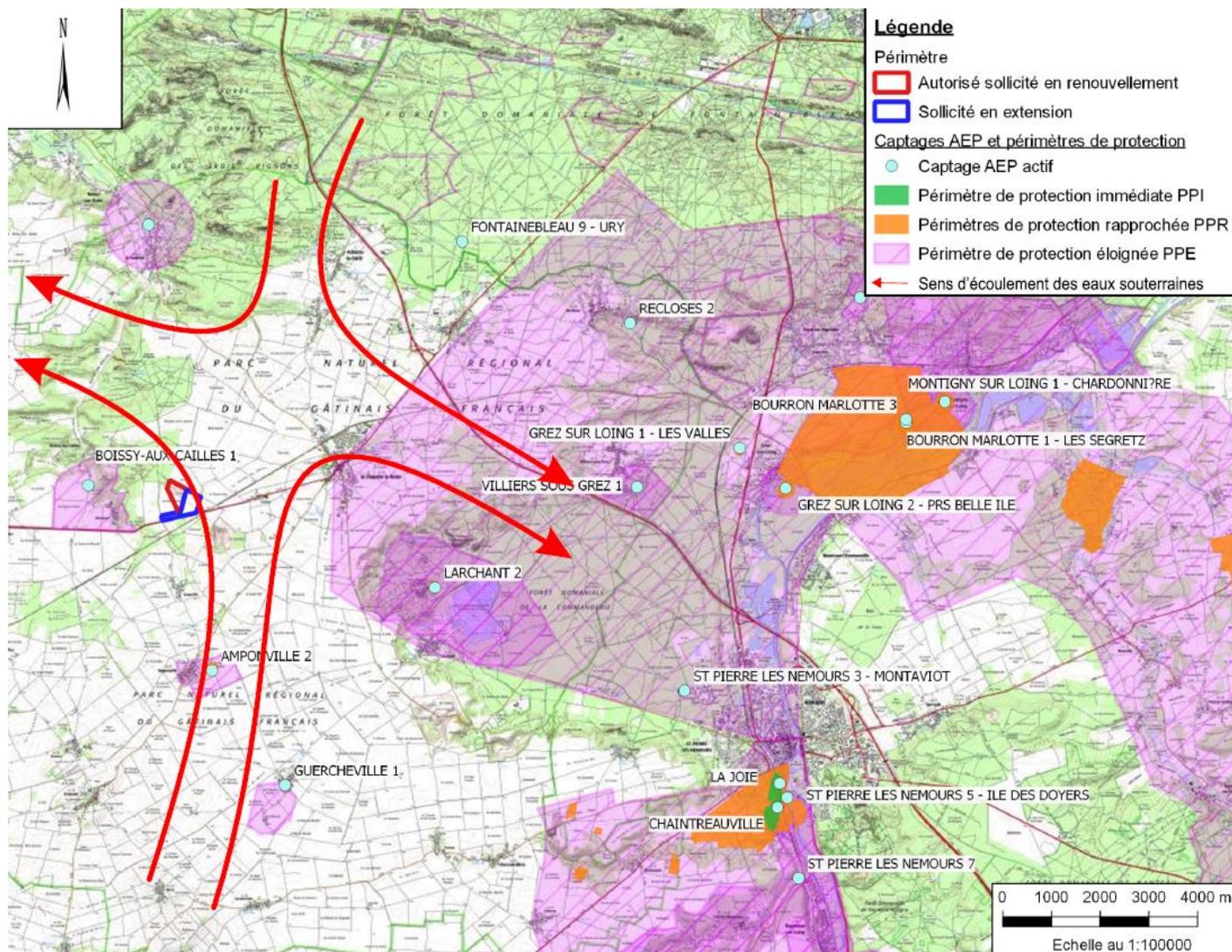


	Nature	Sensibilité	Impact	Enjeux
	Géologie / Stabilité des sols / Pédologie	★★	-	+
1	Eaux souterraines	★★	-	+
	Eaux superficielles	★	0	0
	Usages de la ressource en eau	★★★	--	+++
2	Patrimoine naturel / Faune-Flore-Habitats	★★	---	+++
3	Paysage et visibilité	★★	-	+
	Climat	★	-	+
	Qualité de l'air	★	-	+
	Populations, habitats et ERP	★	--	+
	Activité, tourisme et loisirs	★★	+	0
	Patrimoine culturel	★★★	+	0
4	Transports	★★	---	+++
	Ambiance sonore	★★	-	+
	Vibrations	★★	---	+++
	Ambiance lumineuse nocturne	★★	-	+
	Réseaux d'énergie	0	0	0
	Réseaux de télécommunication	★★	---	+++
	Réseaux d'eau	0	0	0
	Réseau ferré	★	-	+
	Radiofréquences	0	0	0
	Aviation civile	0	0	0
	INAO	★	0	0
	Chemins et pistes	★★★	---	+++
	Gestion des déchets	0	0	0

EAUX SOUTERRAINES



Impact résultant qualifié de faible et maîtrisé



FAUNE, FLORE et MILIEUX NATURELS

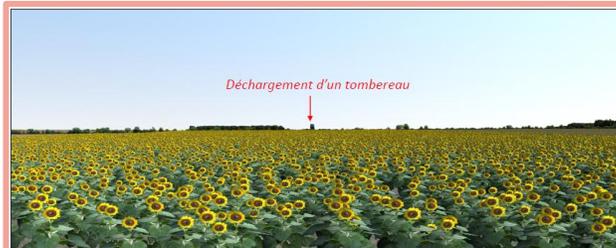
Evaluation des impacts résiduels après mises en place des mesures d'évitement et de réduction

Elément concerné	Nature de l'impact	Cause de l'impact	Type		Chronologie			Durée		Appréciation de l'impact	Sensibilité de l'élément impacté	Enjeu	Mesures ER mise en place	Impacts résiduels
			Direct	Indirect	Court terme	Moyen terme	Long terme	Temporaire	Permanent					
Habitats naturels														
E2.8 Prairie mésique	Dégradation	Création d'une haie	x		x				x	Modéré	Faible	Moyen	R1, R6	Nul
FA.1 Haies mixtes	Destruction	Décapage	x	x				x	Modéré	Faible	Moyen	R1, R6	Nul	
FA.2 Haies gérées	Destruction		x	x				x	Modéré	Modéré	Moyen	R1, R6	Nul	
E5.14 Communauté d'espèces rudérales	Dégradation		x	x				x	Fort	Négligeable	Nul	-	Nul	
I1.12 Cultures intensives	Destruction		x	x	x			x	Faible	Faible	Faible	R1	Nul	
I1.53 Friche rudérale	Destruction		x	x	x			x	Fort	Négligeable	Nul	-	Nul	
Flore														
Cortège floristique local	Destruction d'individus	Décapage	x		x				Modéré	Très faible	Nul	-	Nul	
	Développement des espèces exotiques envahissantes	Phase exploitation et remblaiement : circulation des engins, sols remaniés...		x		x		x	Faible	Très faible	Faible	R5	Nul	
Faune														
Tous groupes	Perturbations sonores et lumineuses	Phase exploitation		x		x		x	Négligeable	Faible à forte	Nul	-	Nul	
Avifaune														
Crapaud commun	Destruction des individus	Circulation des engins	x			x			Modéré	Faible	Moyen	E2	Nul	
	Destruction des milieux de vie		x			x			Faible	Faible	Faible	R3, R4	Nul	
Milan royal, Milan noir, Mésange noire, Pinson du Nord, Accenteur mouchet, Buse variable, Chouette hulotte, Epervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Grimpereau des jardins, Lorient d'Europe, Pic épeiche, Pic noir, Roitelet à triple bandeau, Roitelet huppé, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Géral des chênes, Grive draine, Grive muscienne, Etourneau sansonnet, Busard cendré, Bergeronnette printanière, Comelle noire, Pipit farlouse, Faisan de Colchide, Bruant zizi et Pouillot fitis, Busard des roseaux, Gobemouche gris	Destruction d'individus	/	x		x			x	Négligeable	Faible à forte	Nul	-	Nul	
	Destruction milieux de vie	/	x			x		x	Négligeable	Fait à fort	Nul	-	Nul	
Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Tourterelle des bois, Pigeon ramier	Destruction des individus	Destruction haie	x				x	x	Fort	Faible	Moyen	E2	Nul	
	Destruction milieux de vie	Destruction haie	x				x	x	Faible	Faible	Faible	E1, R1, R6	Nul	

Elément concerné	Nature de l'impact	Cause de l'impact	Type		Chronologie			Durée		Appréciation de l'impact	Sensibilité de l'élément impacté	Enjeu	Mesures ER mise en place	Impacts résiduels	
			Direct	Indirect	Court terme	Moyen terme	Long terme	Temporaire	Permanent						
Bruant jaune, Chardonnerette élégant, Linotte mélodieuse, Hypolaïs polyglotte, Fauvette grisette, Merle noir, Tarier pâtre	Destruction des individus	Destruction haie et bande enherbée	x					x		x	Fort	Modérée	Fort	E2	Nul
	Destruction milieux de vie		x					x		x	Modéré	Modérée	Fort	E1, R1, R6	Nul
Hirondelle de rivage	Destruction des individus	Exploitation, modification des fronts et réaménagement	x					x		x	Fort	Faible	Fort	E2	Nul
	Destruction milieux de vie		x					x		x	Fort	Faible	Fort	R2	Nul
Bergeronnette grise, Rougequeue noire, Traquet motté, Tourterelle turque	Destruction des individus	Exploitation et réaménagement	x					x		x	Faible	Faible	Faible	E2	Nul
	Destruction milieux de vie		x					x		x	Faible	Faible	Faible	R1, R2, R6	Nul
Busard Saint-Martin, Faucon crécerelle, Hirondelle rustique, Guépier d'Europe	Destruction d'individus	/	x		x					x	Négligeable	Très forte à faible	Nul	-	Nul
	Destruction des milieux de vie	Destruction cultures	x							x	Faible	Très forte à faible	Moyen	R1	Nul
Mammifères															
Mammifères (hors chiroptères)	Destruction des individus	/	x							x	Négligeable	Négligeable à modérée	Nul	-	Nul
	Destruction des milieux de vie	/	x							x	Négligeable	Négligeable à modérée	Nul	-	Nul
Chiroptères	Destruction des individus	/	x							x	Négligeable	Modérée	Nul	-	Nul
	Destruction des milieux de vie	Destruction haie	x							x	Faible	Modérée	Faible	R1	Nul
Reptiles															
Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Vipère aspic, Orvet fragile	Destruction des individus	Destruction haie	x							x	Fort	Faible	Moyen	E1, E2	Nul
	Destruction des milieux de vie	Destruction haie	x							x	Faible	Faible	Faible	R1, R3	Nul
Entomofaune															
Flambé et lépidoptères communs	Destruction des individus	Destruction haie	x							x	Modéré	Faible	Moyen	E1, E2	Nul
	Destruction des milieux de vie	Destruction haie	x							x	Faible	Faible	Faible	R1, R6	Nul
Hespérie du chien, Grande tortue, Miroir	Destruction des individus	/	x							x	Négligeable	Modéré	Nul	-	Nul
	Destruction des milieux de vie	/	x								Négligeable	Modéré	Nul	-	Nul
Oedipode turquoise	Destruction des individus	Réaménagement	x							x	Faible	Faible	Faible	E2, R6	Nul
	Destruction des milieux de vie	Réaménagement	x								Faible	Faible	Faible	R3, R6	Nul

Impact résultant qualifié de négligeable à nul et maîtrisé

IMPACT VISUEL ET PAYSAGER



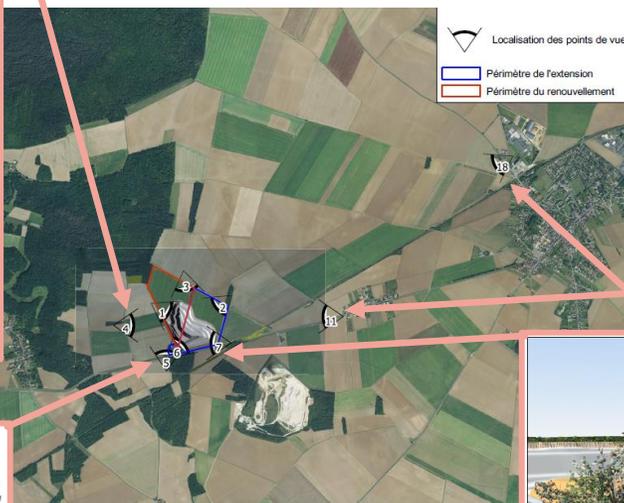
Déchargement d'un tombereau

En cours d'exploitation :
La carrière sera visuellement peu perceptible, principalement du fait des engins en activité sur le site.
Les haies en limite de site s'intégreront dans le paysage local.

Vue n°4 : Vue depuis le champ à l'Ouest du site

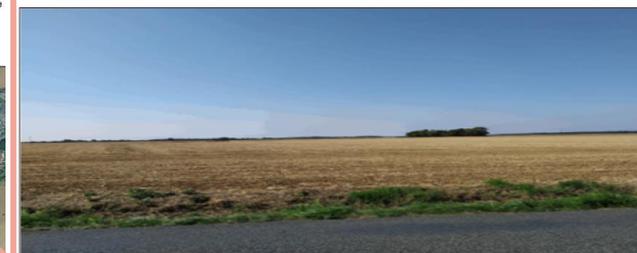


Réaménagée :
L'ensemble du réaménagement s'intégrera dans le paysage local (champs cultivés, boisements éparses).



Vue n°11 :
Vue depuis le hameau de Butteaux

Comme actuellement, la visibilité est restreinte par la végétation le long de la voie ferrée : la carrière ne sera pas visible.



Vue n°18 :
Vue depuis la RD 16 à 400 m de l'entrée Nord-Ouest de La-Chapelle-la-Reine

*La carrière ne sera pas perceptible à l'œil nu.
Les haies sur la partie Nord seront difficilement perceptibles.*



En cours d'exploitation :
Les voies d'insertion et de sortie du site seront aménagées. Un panneau avec l'affichage réglementaire sera mis en place, ainsi qu'une haie arbustive le long de la route. L'accès au site sera restreint par un portail et une clôture (masqués par la haie). Les locaux du site seront légèrement visibles depuis l'entrée.

Vue n°5 :
Vue de l'entrée depuis la RD 152



Réaménagée :
La haie arbustive sera conservée. Les locaux, infrastructures et affichages du site seront retirés.
La voie d'accès au chemin de Petite Borne sera conservée.



En cours d'exploitation :
La haie arbustive sera mise en place. La fosse, les fronts en cours d'exploitation ainsi que les engins évoluant sur la carrière seront perceptibles.

Vue n°7 :
Vue depuis l'angle Sud-Est du site (longeant la RD 152)



Réaménagée :
La haie arbustive sera conservée. Dans cette zone, la topographie sera de retour au niveau du terrain initial et les terres seront restituées à l'agriculture.

Impact résultant qualifié de faible et maîtrisé

IMPACT LIÉ AU TRANSPORT

Le sable de PETITE BORNE est acheminé puis traité à l'usine de RONCEVAUX puis expédié par train/camion (départs directs carrière très faibles) en empruntant la RD152. L'apport de matériaux inertes se fait en empruntant la RD152, principalement depuis l'A6.

SAMIN propose de réaliser un nouvel aménagement de l'entrée.

Axe routier	Trafic moyen journalier (véh/j)	Nombre de poids lourds (véh/j)	Trafic moyen journalier de la carrière	% du trafic moyen journalier	% du trafic moyen journalier de PL
RD 152 à l'entrée Ouest de La Chapelle-la-Reine	4340	990	76	1,75%	7,68%
RD 152 à l'entrée Est de Malesherbe	6800	1060	92	1,35%	8,68%



Limitation du trafic camion par le maintien du transport par train depuis l'usine de RONCEVAUX (60%).

Investissement de 4M€ pour pérenniser cet voie.

DESCRIPTIF TECHNIQUE



Le projet s'inscrit dans le plan de relance du fret ferroviaire (objectif de doubler la part du fret ferroviaire d'ici 2030 en France). Il prévoit la rénovation indispensable d'un tronçon de 5km de ligne capillaire de la voie SNCF Réseau entre Buthiers & Le Malesherbois :

- ✓ Renouvellement voie ballast sur 1680m.
- ✓ Remplacement de ballast & traverses sur 2370m.
- ✓ Remplacement du tablier d'un pont rail.
- ✓ Renouvellement des bois d'un appareil de voie.
- ✓ Travaux connexes avec le remplacement du platelage d'un passage à niveau.

L'investissement est aujourd'hui indispensable pour assurer la continuité et la sécurité du trafic ferroviaire sur cette voie.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Région Île de France

SAMIN

Centre-Val de Loire

seine & marne LE DÉPARTEMENT

verallia

Partenaires pour le financement

El agricole

Elaboration de l'étude d'impact agricole
 Etude liée à la
 ➤ Instruction par la DDT

Instruction de l'étude d'impact agricole
 ➤ Instruction par la DDT, passage en CDPNAF

PLU

Délibération des communes
 ➤ Accord des communes pour engager les démarches préalables à l'évolution des PLU

Concertation / Déclaration de projet
 ➤ Concertation
 ➤ Bilan de la concertation
 ➤ Examen conjoint des Personnes Publiques Associées

Phase d'enquête publique PLU
 ➤ Conjointe avec celle du DDAE

DDAEU

Elaboration du projet technique
 Des prospections géologiques jusqu'à l'élaboration d'un projet technique d'exploitation d'une carrière
 ➤ Prospection et élaboration d'une modélisation du gisement, réalisation du projet de phasage d'exploitation et de réaménagement

2023
Evaluation des impacts et détermination des mesures d'atténuation
 Montage du dossier sur la base des éléments technique, de l'état initial et des mesures de réduction des éventuels impacts.
 ➤ Elaboration d'un projet de réaménagement, insertion paysagère, étude d'impact agricole, mesures environnementales, etc.

Dépôt DDAEu 9/05/23

Phase d'examen (4mois + délais de réponse pour les éventuels compléments)
 Instruction du dossier par l'administration de tutelle (DRIEAT) et les services de l'état (DDT, ARS, etc.)
 ➤ Phase d'instruction de l'administration, des demandes de compléments
 ➤ Prise en compte des remarques et évolutions du projet
 ➤ Elaboration du dossier final du projet pour le passage en enquête publique

2022/2023
Etat initial du projet
 Description et connaissance de l'état initial par des bureaux d'études spécialisés pour déterminer les enjeux principaux du projet
 :
 ➤ Milieux naturels (faune-flore) ; hydrogéologie ; paysage ; transport ; Compatibilité avec les schémas et documents d'urbanisme, etc.

Phase d'enquête publique (3mois)

Décision de l'administration du projet

Merci de votre attention.

